

## Lettre ouverte pour la gestion de l'assainissement collectif

Illats le 21 novembre 2018

A l'attention de M. le maire d'Illats

Monsieur le maire,

Lors du conseil municipal du 14 novembre dernier, votre majorité a voté le maintien en délégation de service public de l'assainissement collectif à une entreprise privée. Vous avez balayé la possibilité qu'Illats puisse gérer ce service en régie directe.

**Nous considérons que ce vote – impliquant notre commune pour une dizaine d'années – aurait mérité bien plus que cinq petites minutes de discussion.** En effet, pour reprendre l'une de vos remarques : « La SAUR a essayé pendant douze ans de regagner ce qu'elle a perdu lors de la négociation du contrat en 2007. » Nous ne comprenons pas pourquoi vous avez décidé qu'Illats doit maintenir un mode de gestion défavorable aux usagers. Car, vous le savez très bien, c'est au détriment des Illadaises et des Illadais que la SAUR a accru ses marges pendant douze ans. En témoigne le changement de rythme de facturation qu'elle nous a imposé cette année et qui a eu pour conséquence des sommes en trop perçues par l'entreprise à l'encontre de bon nombre de citoyens d'Illats.

**En outre, la part communale de l'assainissement collectif alourdit considérablement le total de nos factures d'eau.**

**Nous voulons que les Illadaises et les Illadais paient moins cher leur eau durablement !** C'est pour cela que nous défendons la gestion en régie de la distribution d'eau courante et de l'assainissement collectif depuis 1996.

**Vous considérez dans votre délibération qu'Illats ne peut assumer seule une régie directe. Vous avez raison... Nous proposons l'adhésion de notre commune à la régie de Preignac-Barsac-Toulonne.** Ce syndicat intercommunal a un savoir faire et du personnel expérimenté qui garantira à notre commune un service de qualité et lui permettra de mieux gérer l'entretien de son réseau d'assainissement collectif. De plus, les usagers verront leurs factures d'assainissement baisser car les prix pratiqués à Barsac sont inférieurs (5, 76€ le m3) voire très inférieurs à Toulonne (4, 06€ le m3) ou à Preignac (4, 47€ le m3) à ceux pratiqués chez nous (5, 96€ le m3) !

Vous nous avez répliqué le jour du vote que la loi NOTre supprimera les régies. Or, nous avons voté le 3 octobre dernier, une délibération qui reportait l'application de cette loi à 2026. Nous pensons que le passage en régie pendant au moins sept ans vaut la peine d'être tenté.

**Aussi, nous – l'opposition municipale – nous engageons à prendre le dossier à bras le corps afin d'étudier sérieusement les modalités d'une future adhésion d'Illats à la régie intercommunale de Preignac, Barsac et Toulonne.**



## Lettre ouverte pour la gestion de l'assainissement collectif (suite)

Pour que notre démarche puisse aboutir, nous vous demandons, monsieur le maire, de revenir sur le vote du 14 novembre en faveur d'une délégation de service public. Ce qu'une délibération a fait, une autre peut le défaire comme vous l'avez montré en revenant sur le refus exprimé par le conseil municipal de voir s'implanter les compteurs linky sur la commune. Vous aviez alors invoqué l'intérêt communal... Nous vous demandons dans l'intérêt de tous les usagers illadais de l'assainissement collectif que vous reconsidériez le vote du 14 novembre lors du prochain conseil municipal afin qu'un travail de réflexion soit sérieusement mené.

Cordialement

Gilles Baillet, Cathie Drilleaud et Fabien Baudon, conseillers municipaux

### Explications de la SAUR pour le changement de facturation

**FACTURATION :**

*Une modification des dates de relevés des compteurs a été réalisée par SUEZ en 2017.*

*Janvier 2017 Facture estimative*

*Aout 2017 Facture réelle*

*Puis*

*Février 2018 Facture réelle*

*Aout 2018 Facture estimative*

- *Lors de sa facturation estimative d'aout 2018, SAUR a fait apparaître sur quelques factures estimatives (environ 60) la consommation totale de l'année au lieu de 50 % correspondant à 1 semestre.*
- *Les clients concernés ont payé en avance le solde de leur année.*
- *Suite à l'identification de la problématique rencontrée, le service clientèle SAUR a régularisé au cas par cas la facturation selon les appels clients.*
- *Nous avons reçu une 20aine de réclamations auprès de notre service clientèle. »*

**Ce que nous constatons:** nous avons été sollicités par de nombreux Illadais qui ont été victimes de la nouvelle facturation. Nous leur avons conseillé de se rapprocher la SAUR pour obtenir réparation. En effet, celle-ci n'avait pas le droit de changer le rythme de facturation sans faire modifier le contrat par un avenant voté en conseil municipal. Contrairement à ce qui est écrit ci-dessus, beaucoup trop d'Illadais n'ont pas encore été remboursés. C'est pour cela qu'à présent, nous invitons tous les usagers concernés à écrire à M. le maire en présentant le relevé détaillé des factures avec les sommes perçues en trop par la SAUR afin qu'il intervienne auprès de l'entreprise pour obtenir un juste remboursement. Nous rappelons que M. le maire est le responsable du réseau d'assainissement communal.